



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musique

Question écrite n° 25065

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le sort douloureux réservé aux musiciens de l'orchestre Lamoureux. Cette formation ne dispose que d'une subvention modeste de 114 000 euros de la part de son département ministériel. Il lui demande si le Gouvernement envisage de mieux manifester son intérêt pour cet orchestre qui fait souvent preuve d'une programmation originale.

Texte de la réponse

L'orchestre Lamoureux, dont l'action s'inscrit profondément dans l'histoire de la vie symphonique à Paris, conduit un projet artistique original d'une grande qualité, reconnue depuis longtemps par les partenaires publics qui concourent à son fonctionnement. Aux côtés de la ville de Paris, l'État intervient, depuis 2002, en faveur de cette association dans le cadre d'une convention triennale relevant de la procédure mise en place en faveur des ensembles musicaux et vocaux porteurs de création et d'innovation. Au titre de ce dispositif, qui lui permet d'organiser son action sur une période plus longue, elle reçoit en effet chaque année une subvention de 114 335 euros. Un tel montant, s'il peut être jugé encore comme insuffisant, se situe néanmoins très sensiblement au-dessus de la moyenne des aides de même nature apportées aux ensembles dans le cadre de cette procédure (38 000 euros). En outre, il convient de noter qu'à l'occasion de ce conventionnement, l'orchestre Lamoureux a vu ses moyens renforcés puisque l'aide de l'État à cette association a progressé de 15 000 euros. Au terme de la présente convention, soit à partir de 2005, l'État restera attentif à l'évolution et au développement de l'orchestre Lamoureux et étudiera les possibilités d'améliorer encore les moyens de son rayonnement. L'examen d'une nouvelle évolution devra toutefois s'inscrire dans une réflexion globale de l'offre symphonique à Paris qui repose sur l'action de plusieurs formations permanentes ou associations, toutes aidées, à des titres divers par l'État et la ville de Paris.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25065

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7209

Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8800